



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2025

PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GEERDENS,
Mme NISSATO, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. GAUME

ABSENT

M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 24 février 2025 à l'unanimité.

2. Compte financier unique 2024

M. le Maire présente le compte administratif 2024. Il se répartit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2024	176 741,87 €	120 635,86 €
Recettes 2024	217 159,75 €	162 998,88 €
Résultats de clôture	40 417,88 €	80 106,24 €

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. le Maire qui est sorti de la salle après la présentation, approuve le compte administratif de l'année 2024 à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Affectation des résultats 2024

L'excédent de la section de fonctionnement (40 417,88 €) et celui de la section d'investissement (80 106,24 €) sont reportés au Budget Primitif 2025.

4. Subventions 2025

M. le Maire présente les propositions de subventions à différentes associations pour l'année 2025. Le montant total est aujourd'hui de 2 150 €.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. Taxes communales 2025

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, établi par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés pour la part communale à l'unanimité :

Taxe foncière (bâti) : 15,59 % (parts communale et départementale : 41,57 %)

Taxe foncière (non bâti) : 89,42 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 8,37 %

Produit attendu : 107 934 € (104 991 € en 2024)

La recette sera inscrite au Budget Prévisionnel 2025.

6. Budget primitif 2025

M. le Maire présente le budget primitif pour 2025. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Recettes et dépenses de fonctionnement : 315 798,88 €

Recettes et dépenses d'investissement : 116 075,56 €

7. Modernisation de l'éclairage public

Les travaux de modernisation de l'éclairage public laissent à la charge de la Commune une somme estimée à 5 416,40 € HT. Le Conseil en prend acte et vote l'inscription de cette somme au budget prévisionnel.

8. Cérémonies du 8 mai

Mme TORRES nous présente le déroulement des cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 (jeudi 8 mai 2025 à Pressignac : 10h30, et Cause de Clérans : 11h30).

9. Prochaine réunion

17 avril 2025 à 15h

Fin de la réunion : 17h30